

N° 186/2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC GROUPE SCOLAIRE DE L'AIGUILLE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R123-45 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'avis défavorable de la Commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans l'arrondissement de Carcassonne émis le 21 octobre 2025, lors de la visite périodique du Groupe Scolaire de l'Aiguille, 4 rue d'Anjou – 11800 TRÈBES ;

CONSIDÉRANT que l'avis défavorable repose sur des défaillances qui seront corrigées avant l'ouverture effective du bâtiment au public, le 3 novembre 2025, et présentées à une nouvelle session de la commission susvisée le 31 octobre prochain ; que la prise d'un arrêté municipal portant formellement l'ouverture de l'établissement est toutefois nécessaire dès à présent pour permettre au CIAS Carcassonne Agglo Solidarité d'organiser ses interventions ;

<u>ARRÊTE</u>

<u>ARTICLE 1</u>: Le Maire de TRÈBES déclare le Groupe Scolaire de l'Aiguille, 4 rue d'Anjou – 11800 TRÈBES, ouvert au public en qualité d'établissement de type RN, classé en 4ème catégorie.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Trèbes, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de la gendarmerie de Trèbes et la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, une copie sera adressée à la Préfecture de l'Aude.

Trèbes, le 28 octobre 2025

Éric MÉNASSI Maire de TRÈBES



GROUPEMENT GESTION DES RISQUES

SERVICE PREVENTION

Document rédigé par : Lieutenant 1° classe VIALARET Pierre

<u>Dossier</u>: Visite avant ouverture au public <u>Référence</u>: V-E-397-00004-000-25-001

Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne

RAPPORT DE VISITE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

(Application du Décret 95-260 du 08 mars 1995 modifié)

NUMERO ETABLISSEMENT: E-397-00004-000					
$\underline{\textbf{NOM OU RAISON SOCIALE}}:$	GROUPE SCOLAIRE DE L AIGUILLE MAIRIE DE TREBES				
ADRESSE :	RUE D'ANJOU				
COMMUNE	11800 TREBES				
TELEPHONE					
COURRIEL:					
TYPE DE VISITE:	Visite avant ouverture au public				
DATE ET HEURE	21/10/2025 à 10:30				

REPRÉSENTANT DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT : BÂTIMENT COMMUNAL

DESCRIPTION:

Descriptif établissement :

Construction d'un groupe scolaire en un seul bâtiment comportant 2 niveaux au-dessus du Rez-de-chaussée. L'établissement accueillera des classes maternelles et primaires.

Le niveau 0: Il correspond au niveau d'accés. Le bâtiment étant construit en zone inondable, le niveau 0 n'est pas exploité. Il s'agit d'un espace vide permettant le passage libre de l'eau en cas d'inondation. Ce niveau comporte les cours de récréation, les accès extérieurs et les stationnements.

Le niveau 1: Il correspond au niveau principal de l'établissement. Il comportera:

- 5 salles de classes de maternelle,
- 2 dortoirs pour les maternelles,
- une bibliothèque,
- les locaux administratifs,
- des salles plurivalentes (motricité, ALAE),
- un réfectoire qui servira également pour la restauration extérieure hors période scolaire,
- un office de remise en température.

Le niveau 2: Il correspond au niveau le plus haut de l'établissement. Il accueillera exclusivement le niveau primaire. Il se composera:

- 5 salles de classes,
- une salle plurivalente,
- des locaux administratifs.

Descriptif visite:

VISITE AVANT OUVERTURE AU PUBLIC

EFFECTIF DES PERSONNES REÇUES:

Public: 225Personnel: 50Total: 275

Dont capacité sommeil : les dortoirs ne sont pas considérés comme locaux à sommeil.

CLASSEMENT:

Etablissement du TYPE R - CATEGORIE 4

Avec activités annexes de types : N

SITUATION ADMINISTRATIVE:

Arrêté d'ouverture du : sans objet

Dérogations aux dispositions du règlement de sécurité délivrées après avis de la commission : sans objet

PC, AT délivrés après avis de la commission :

N o	N°AT OU PC	DATE DE LA COMMISSION	AVIS	
1	PC 011 397 24 D0002	10/04/2024	Favorable	

DATE DES DERNIERES VISITES: SANS OBJET

REGLEMENTATION

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Règlement de sécurité annexé à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté du 4 juin 1982 modifié portant approbation de dispositions modifiant et complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public du type R (Établissements d'enseignement et centres de loisirs).
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié portant approbation des dispositions particulières du type N (Restaurants et débits de boissons).

PIECES PRESENTEES

	Organisme agréé ou technicien compétent ou entreprise	Date	Observations
Rapport de vérifications réglementaires après travaux	APAVE	20/10/2025	17 observations
Attestation du bureau de contrôle sur la mission de contrôle de solidité à froid	APAVE	17/10/2025	-
Attestation du maître d'ouvrage sur les vérifications techniques relatifs à la solidité	Mairie de Trèbes	21/10/2025	E

ESSAIS:

Des essais de fonctionnement ont été effectués ; ils concernent les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT DES APPAREILS, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS	FONCTIONNEMENT		RESULTAT SATISFAISANT		OBSERVATIONS
ENSTALLATIONS ET EQUITEMENTS	OUI	NON	OUI	NON	
☑ Organe de mise hors tension du (des) bâtiment(s)	х		X		
Arrêts d'urgence du réseau de ventilation					Non testé
Portes des issues de secours	X		X		
Portes coupe-feu à fermeture automatique	X		X	THE PERSON NAMED OF	
☐ Installations de désenfumage :☐ Naturel☐ Mécanique					Non testé
☑ Eclairage de sécurité :☑ D'évacuation☑ D'ambiance	х		х		
 Système de sécurité incendie : □ DAI, □ DM, □ Asservissements (DAS) □ Alarme incendie 	х		х		Alarme type 2b
Ligne téléphonique d'alerte					Non installé

POINT(S) D'EAU:

es points(s) d'eau utilisable(s) par les sapeurs-pompiers pour la lutte contre l'incend	lie :
Satisfaisant(s)	
☐ Non satisfaisant(s)	

PROPOSITION DE PRESCRIPTIONS

- Terminer les travaux (électricité, CVC, office de remise en température, ascenseur, séparation des 2 cours de récréation, clôture avec portillon d'accès à l'espace libre...) et transmettre à la commission de sécurité un RVRAT vierge d'observation (GE 3 §2).
- 2. Installer le téléphone d'alerte et faire mettre à jour l'adresse et le nom de l'ERP auprès de l'opérateur de la ligne, assurer son fonctionnement pendant 1 heure en cas de coupure électrique (MS 70).
- 3. Mettre à jour et afficher le plan d'intervention, et le transmettre au SDIS (MS 41).

Nota: Ce document ne vaut pas avis de la commission de sécurité.



Liberté Égalité Fraternité

Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne

PROCES-VERBAL

Visite avant ouverture au public du 21/10/2025

Dossier suivi par : Lieutenant 1° classe VIALARET Pierre

Téléphone : 04.68.79.59.53 Courriel : prevention@sdis11.fr

ETABLISSEMENT: GROUPE SCOLAIRE DE L AIGUILLE

OBJET: Visite avant ouverture au public

TYPE: R - CATEGORIE: 4 Activité annexe: N

ADRESSE: RUE D'ANJOU COMMUNE: 11800 TREBES

La Commission de Sécurité a procédé à la visite de l'établissement mentionné ci-dessus.

CONCLUSION:

La commission émet un AVIS

Défavorable :

À l'ouverture de l'établissement

A la réception des travaux

À la poursuite des activités de l'établissement

Compte tenu des travaux non terminés ne permettant pas d'accueillir du public dans les conditions de sécurité requise.

Le Président,

Christophe ARISTIDE

(Exemplaire destiné au Maire)



Liberté Égalité Fraternité

Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne Carcassonne, le 21/10/2025

Monsieur le Préfet de l'Aude à

> Monsieur le Maire Hôtel de Ville

Dossier suivi par : Lieutenant 1° classe VIALARET Pierre

Courriel: prevention@sdis11.fr

Objet:

N° établissement.....: : E-397-00004-000

Etablissement.....: : GROUPE SCOLAIRE DE L AIGUILLE

Adresse.....: RUE D'ANJOU Commune....: : 11800 TREBES

Dossier....:: Visite avant ouverture au public le 21/10/2025

<u>Pièces jointes</u>: Procès-verbal + Rapport visite

En application de l'article 42 du titre VI du décret modifié 95-260 du 08 mars 1995 relatif au fonctionnement des commissions de sécurité, je vous notifie le procès-verbal de la Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne qui s'est déplacée le 21/10/2025 pour l'affaire citée en objet.

Le Président,

Christophe ARISTIDE